

Heures d'ouverture autorisées pour les commerces du canton de Neuchâtel

Catégorie	Horaires
Limites générales	Lundi au vendredi : 6h-19h Jeudi : 6h-20h Samedi et veille de jour férié : 6h-18h Dimanche et jour férié : fermé
Commerces d'alimentation et de fleurs	Voir limites générales, mais dimanche et jour férié : 6h-17h
Boulangeries (avec production de pain sur place)	Voir commerces d'alimentation Ouverture autorisée dès 5h du lundi au samedi (+ veille de jour férié)
Laiteries fonctionnant comme centres collecteurs de lait	Voir commerces d'alimentation Ouverture autorisée jusqu'à 19h samedi et dimanche (+ veille de et jour férié)
Shops de stations-service	Ouverture autorisée jusqu'à 22h du lundi au dimanche
Kiosques	Ouverture autorisée jusqu'à 22h du lundi au dimanche, en l'absence de réglementation communale
Marchés	Selon horaire communal
Autres rassemblements temporaires	Selon dérogation communale (max. 6h-22h)
Spas, saunas et bains de vapeur humide (hammam)	Ouverture possible jusqu'à 22h du lundi au dimanche (selon autorisation communale)
Extensions générales	Dimanche avant Noël : 9h-18h (selon décision du Conseil d'État) Deux soirs d'ouverture tardive par année : 6h-22h (selon décision communale)
Sans limitations	Services publics, professions libérales, commerces dans les gares et aéroports, commerces d'hôtels ou de campings (réservés aux hôtes)